

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

Séance du 4 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 MAI 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 4 mai 2022 à 19h, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 28 avril 2022 s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Nicolas LE GROS, Christelle CHAUT, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Anne LE CORRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Loïc HAREL, Laurent HARNOIS, Audrey CAMUS, Audrey MINAMBRES, Muriel LE CHENE, Anthony CARO.

Alix DE LEPINAU à partir du point 6

Absents représentés : Anne LE CORVEC a donné pouvoir à Valérie DIARD-MARTIN, Stéphane LE MENAJOUR a donné pouvoir à Yves LOIN, Sabrina JULO a donné pouvoir à Loïc HAREL.

Excusé : Stéphanie HUYSSCHAERT

Nombre de conseillers en exercice : 28 - Présents : 24 - Pouvoirs : 3 - Votants : 27

Secrétaire de séance : Yves LOIN

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 24 conseillers municipaux présents

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil municipal du 30 mars 2022 : approbation du procès-verbal

Rapporteur : Franck VALLEIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022.

2/ Rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Rapporteur : Franck VALLEIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la communication de ce rapport.

FINANCES

3/ Apéros Klam : subvention

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** au collectif Klam records, au titre de 2022, une subvention de 1 500 € pour l'organisation des Apéros Klam et une subvention complémentaire de 300 € pour la prise en charge de l'abonnement internet.

RESSOURCES HUMAINES

4/ Création d'un comité social territorial commun ente la Commune et le CCAS

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CREE un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et du CCAS de PLUNERET**
- **CREE en son sein une formation spécialisée en maintien de santé et de sécurité**
- **PLACE ce comité social commun auprès de la Commune de PLUNERET**
- **FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 5**
- **FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaire au sein du CST local à 5**
- **AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement public en relevant avec voix délibérative du collège employeur.**

5/ Assurance des risques statutaires – Changement de taux : garantie capital décès

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant relatif aux conditions générales du contrat groupe incluant la couverture assurantielle conforme à l'obligation statutaire dès le 1^{er} janvier 2022.**

EDUCATION

6/ Aires éducatives marines

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Avec 26 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à solliciter la demande d'occupation du domaine public maritime auprès de la DDTM**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

7/ Chantiers jeunes – gratification pour les participants

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la revalorisation du montant du bon d'achat, remis à titre de gratification à chaque jeune participant aux chantiers jeunes, à 60€.**

CULTURE

8/ Projet de course au large : subvention à M. Doyotte

Rapporteur : Christelle CHAUT

Avec 26 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le versement d'une subvention de 500 € à M. Doyotte dans le cadre de son projet de participation à la mini transat et ses retombées pour la collectivité.**
- **AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

TRAVAUX

9/ Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) – Demande de prorogation - modification

Rapporteur : Karl HURTAUD

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la prorogation de l'Ad'AP pour 3 ans et le nouveau calendrier ci-dessus
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

MARCHES PUBLICS

10/Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : **compte-rendu des décisions n°2022-44 à 2022-61 inclus**

Rapporteur : Franck VALLEIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRENDR ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation Accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Fin de Séance : 20h15